



Arrêté Municipal

Date : 18/04/2025

Arrêté numéro : AM 5.2025.4

Thème : VOIRIE

Type d'arrêté : Temporaire

Date de validité : 19/05/2025

Date d'affichage : 22/04/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ASSOCIATION : APE de Larra

Le Maire de la Commune de LARRA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-et suivants,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2125-1 et suivants,

Vu le Code du commerce et notamment les articles L.310-2, R.310-8 et R.210-9,

Vu le Code pénal et notamment les articles 321-7 et 321-8,

Considérant la nécessité pour l'organisateur d'une manifestation se déroulant sur le domaine public d'obtenir une autorisation du maire,

Considérant la localisation de la manifestation qui se déroulera au Domaine de Cavaillé

Considérant la demande faite par l'association APE Larra

MAIRIE DE LARRA
10 Avenue de la République
31120 LARRA

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

L'association APE Larra est autorisée à occuper le domaine public le dimanche 18 mai 2025 de 14h à 18h pour l'organisation du « rallye randonnée » au sein du village avec départ et arrivée sur le domaine de Cavailé

L'autorisation est accordée pour l'espace cité :

- Domaine de Cavailé

ARTICLE 2 :

Le bénéficiaire doit veiller à laisser un accès permanent aux engins de secours à l'intérieur de la manifestation.

Le bénéficiaire doit veiller au maintien en bon état de propreté des lieux occupés et devra, le cas échéant, assurer les travaux de nettoyage à l'issue de la manifestation.

ARTICLE 3 :

Les engins de plus de 3.5T sont interdits d'accès dans l'Impasse de Cavailé.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché à la commune de Larra ainsi que sur le lieu de la manifestation.

ARTICLE 5 :

Le Maire de Larra et le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Haute – Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Larra, le 18/04/2025

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN

**Par délégation
C. FRANÇOIS
Adjoint au maire**

